

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5229 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MORKANTY, Abderrahim

Date de naissance : 30.06.1951

Adresse : Habil felle

Tél. : 0603055615 Total des frais engagés : 1847,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : 68 a. F. Nabil Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Respirat

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 01.10.2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09 FEV 2023		✓ 300		Dr. Rachid NACHAOUI Spécialiste des Malades Respiratoires Ain Tlaouata - Casablanca 19/02/04 - 0522 20 47 40

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	09/02/23	1547,15

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Distribué par MSD MAROC.
AMM N° : 268/19/DMP/21/NRQ
P.P.V: 437,00 DH.

Ezzahra
HOUDA



GIE, DIABÉTOLOGIE,
UTRITION

78/20

زنهراء
هودى

داء السكري،

ne, Casablanca,
nd, Casablanca.
ologie
nis.

عنى الملاععي ابن شند بالدار البيضاء،
مدد واليبيش أبناء الانتقال إلى

Distribué par MSD MAROC.
AMM N° : 268/19/DMP/21/NRQ
P.P.V: 437,00 DH.

Casablanca
DONNANCE MÉDICAMENTEUSE

Mr Ezzahra Houda

1) Tayss solutio

STE PHARMACIE HAMZA
CASABLANCA

Lot 6, Haj rachid Rue 6 N° 3 Lot 64

Casablanca - Tél: 0522 93 10 28

12 UE lessive
2 ml

STE PHARMACIE HAMZA
CASABLANCA

Lot 6, Haj rachid Rue 6 N° 3 Lot 64

Casablanca - Tél: 0522 93 10 28

Dexamex Gog (cpl) 9,90

2cpl)

le matin avant
petit dej.

2
X3
78,70

2) Janvert Sol 1000 g (cpl) 9,90

O - A - A

9,90 (cpl)
amphore

437,00

Dr. TALEB EL HOUADA
Spécialiste en Diabétologie, Médecine et Endocrinologie
N° 6, Haj rachid Rue 6, Casablanca - Tél: 0522 93 10 28
N° 154, 1er étage, Rue 2, Rond Point Chahdia, Oulfa, Casablanca

N° 6, Haj rachid Rue 6, Casablanca - Tél: 0522 93 10 28
N° 154, 1er étage, Rue 2, Rond Point Chahdia, Oulfa, Casablanca

ezzahra.houda.taleb@gmail.com



N° 48, 1er étage, Rue 2, Rond Point Chahdia, Oulfa, Casablanca

12 unités

le 15/04/23



La glycémie à jeun $\rightarrow \geq 1,5 \text{ g/l}$



14 unités



GéS $\geq 1,50 \text{ g/l}$



16 unités